

tion est à l'étude le lendemain. On n'a jamais donné d'explications en présentant l'avis de motion, les années précédentes; c'est une coutume inaugurée à cette session-ci.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'insiste pas, puisque mon honorable ami ne veut pas donner d'explications; je ne puis insister, mais je prétends que nous sauverions du temps.

L'hon. M. CARDIN: Je veux bien. . .

M. L'ORATEUR: Plus fort.

L'hon. M. CARDIN: Je veux bien dire un mot au sujet de cette résolution. Je donne simplement avis que, demain, je proposerai de prêter une somme d'au plus 12 millions de dollars à la commission du port de Montréal. Ce prêt est fait dans les mêmes conditions que les autres prêts consentis à cette commission; il n'y a aucune différence. On prétend que les développements du port de Montréal nécessitent de nouveaux travaux. Nous avons l'intention de faire un prêt sur lequel la commission devra servir des intérêts, comme dans le cas des autres prêts.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je remercie mon honorable ami de ces renseignements. Mais il n'a rien ajouté à nos connaissances sur le sujet. J'espère que, lorsque nous étudierons le projet de résolution demain, il nous donnera des détails sur les travaux auxquels ces douze millions sont destinés.

L'hon. M. CARDIN: Certainement.

(La motion est adoptée.)

LE LOUAGE DE L'ELEVATEUR N° 1 A VANCOUVER

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. H. H. STEVENS (Vancouver-Centre): Il y a quelques semaines, j'ai posé une question au sujet de la location de l'élévateur n° 1 de Vancouver. La réponse que j'ai reçue laissait entendre qu'on n'examinait aucun projet précis. Je signale de nouveau l'affaire à l'attention du Gouvernement; j'y insiste parce que les renseignements venant de diverses sources officielles sont contradictoires. Pour me bien faire comprendre, je désire lire un article éditorial publié dans le *Morning Star*, de Vancouver, le 4 juin:

Si l'on en croit une dépêche d'Ottawa, la conférence tenue au sujet du projet de location de l'élévateur n° 1 de Vancouver au syndicat de vente en commun du blé s'est terminée par une "entente qui satisfait tous les intéressés". Si les articles de cette entente sont bien ceux dont il est question dans la dépêche, on ne peut douter qu'ils ne soient satisfaisants pour le syndicat. "L'élévateur, lit-on, sera exploité par les commissaires du port, cet été encore; mais il est entendu qu'à la fin d'octobre, les commissaires feront savoir au syndicat

[L'hon. M. Lapointe.]

si l'élévateur lui sera loué ou non. Si la commission décide de le garder, le syndicat pourra alors voir à se procurer l'outillage nécessaire."

Ce n'est que du camouflage. Sous la phraséologie douceuse laissant entendre que la question de la location n'a pas encore été résolue, on peut discerner l'intention de remettre l'élévateur au syndicat, l'automne prochain. Les commissaires continueront à exploiter l'élévateur pendant l'été, alors qu'il y a peu ou qu'il n'y a point de trafic; mais, avant la fin d'octobre, le syndicat pourra, soit prendre l'élévateur, soit "voir à se procurer l'outillage nécessaire". Cependant, comme chacun sait, le syndicat pourrait parfaitement voir immédiatement à se procurer l'outillage dont il a besoin à Vancouver. De plus, il ne peut attendre jusqu'après octobre pour préparer la manutention de la récolte nouvelle dans ce port. Il s'ensuit que cela ne retarderait pas d'un jour le commencement des travaux de construction s'il n'était pas très certain que le Gouvernement verrait à lui fournir l'aménagement voulu en cédant l'élévateur n° 1 par l'intermédiaire de la commission du port.

On ne peut raisonnablement douter, si la dépêche vient de bonne source, qu'à son retour à Vancouver le colonel Kirkpatrick ne sache parfaitement à quoi s'en tenir sur la décision que rendra la commission du port quatre mois à l'avance, alors qu'il sera inutile de protester devant le fait accompli.

Avec toute la déférence voulue, mais sans retard, je désire prier le Gouvernement de faire au sujet de cette question importante une déclaration claire et précise, et je désire également faire remarquer que cette question intéresse au plus haut point un groupe considérable d'hommes d'affaires, la chambre de commerce, les intérêts maritimes, la bourse des marchands, etc., à Vancouver. Je ne formule pas une opinion; je ne fais que signaler ces faits au Gouvernement et en justice pour tous ceux que cela intéresse, je suis d'avis que le Gouvernement devrait faire officiellement une déclaration avant qu'on en vienne à une décision définitive. S'il arrivait que le Gouvernement ne fût pas en état de faire aujourd'hui cette déclaration, je le prierais de la faire au plus tôt et qu'on dépose les ententes ou la correspondance pour que nous puissions savoir exactement ce que le Gouvernement a en vue et quels sont les projets à l'étude.

L'hon. M. CARDIN: Pour l'heure, je puis dire que les gens dont mon honorable ami a parlé ont présenté une requête à la commission du port et ont également adressé des représentations au département. Les représentants du syndicat en question et le président de la commission du port de Vancouver se sont rencontrés à Ottawa, et il a été entendu entre toutes les parties que rien ne serait changé de l'état de choses actuel; on en resterait là. Il est entendu qu'on ne prendra avant octobre aucune décision dans un sens ou dans un autre, et alors la commission du port répondra d'une façon précise. Cette pro-